



Ecole maternelle

9 rue de Château-Jouan 37320 Truyes

Tel/Fax: 02 47 43 46 86

ecm-truyes@ac-orleans-tours.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 8 novembre 2018

Présents :

Municipalité : Mme Coutable, Mme Guérineau

Enseignantes : Mmes Cassabé, Caillaud, Cheminant, Damy, Richard-

Fénéant (Directrice),

Représentants des parents d'élèves : Mme Danos, M Kniebihli, Mme Bedouet, Mme Voisin C., Mme Voisin A.

ATSEM : Mmes Bazin, Besnier, Michardière, Rochard

DDEN : M Meunier

Excusés : Mme l'Inspectrice, Les membres du RASED, M DE Colbert, M Birocheau

La séance débute à 18h00.

Secrétaire de séance : S Cheminant.

1 Présentation des membres du conseil

Suite aux élections du 12 octobre, les représentants de parents titulaires élus au conseil d'école seront cette année : Mme Bedouet Jessica, Mme Danos Marine, Mme Voisin Anaïs, M Kniebihli Julien (titulaires), Mme Voisin Claire, M Benthane Karim, M Lambert David, Mme Marnais Bettie (suppléants)

La participation a été de 36,98%, participation beaucoup plus faible que les années passées. Le détail des résultats est affiché à l'école.

-2 Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école

- Le PV est lu et approuvé.

-3- **Règlement intérieur du conseil d'école** est lu et adopté à l'unanimité des membres présents

-4 - Modification et vote du règlement intérieur de l'école

-Un rappel est fait concernant le droit à l'image et la nécessité pour les parents accompagnateurs de respecter cet article.

-Une modification est apportée concernant le chapitre « admission et inscription » qui devient « admission, inscription et radiation »

-Une modification est apportée à l'article concernant les jours et les horaires de classe.

-Une modification est apportée à l'article concernant les signataires des PAI.

-Une modification obligatoire est apportée à l'article concernant l'utilisation des téléphones portables.

Le règlement est adopté à l'unanimité. (Cf le règlement ci-joint)

5- Bilan de la rentrée scolaire, organisation pédagogique de l'école

Cette année, 105 élèves sont accueillis à la maternelle, répartis comme suit :

PS : 25 PS/MS : 26 : 6 + 20 MS/GS: 27: 10+17 MS/ GS : 27: 8+19

Une réunion générale de rentrée a été organisée en septembre. De même dans chaque classe, une réunion d'information a été proposée aux familles.

D'autres réunions pourront être prévues.

Pour toute situation particulière, il est toujours préférable de prendre rapidement rendez-vous avec l'enseignante de la classe, à la demande des familles ou de l'école.

Un aménagement de l'organisation de l'école et de la vie dans les classes a été nécessaire à la rentrée et nous commençons juste à trouver un rythme de fonctionnement. En raison du retour à la semaine de 4 jours, la réorganisation du travail des ATSEM, qui sont désormais en charge de l'entretien de l'ensemble des locaux, a un impact à plusieurs niveaux : Travail dans les classes, partenariat éducatif avec les enseignantes et entretiens des locaux. Une amélioration pourra peut-être être envisagée, ce point sera éventuellement discuté entre les ATSEM et la municipalité lors d'un bilan de ce début d'année.

Les représentants de parents élus redemandent pourquoi il n'y a pas plus d'ATSEM l'après-midi. Ils s'inquiètent de savoir si les enfants peuvent être laissés seuls en classe. Il leur est répondu que les enfants ne sont jamais seuls en classe et qu'en cas de difficulté passagère (élève malade par exemple) il est immédiatement fait appel à une ATSEM d'une autre classe pour venir en renfort.

Mme Richard-Fénéant leur répond que le nombre d'ATSEM est le même que l'an passé (3 postes et demi) et que l'organisation n'a pas changé sur ce temps scolaire. Trois ATSEM sont présentes l'après-midi. Deux sont en charge des PS et une en rotation sur les trois classes de MS et GS à raison d'une fois par semaine dans chaque classe.

Les représentantes de la municipalité ajoutent qu'il n'y a pas d'obligation d'avoir une ATSEM par classe que les charges de personnel sont déjà élevées et que les ATSEM ont été consultées sur certains de ces points. Elles précisent que le budget municipal ne permet pas de créer un ½ poste supplémentaire.

Par ailleurs, le non remplacement des ATSEM lors d'une seule journée d'absence sera désormais la règle, un courrier a été adressé à l'école en ce sens.

Les représentants de parents regrettent que les échanges avec les ATSEM (en charge des repas et de la pause méridienne notamment) soient plus beaucoup plus rares.

Mme Robin-Bedouet demande également pourquoi il y a tant d'adultes qui interviennent auprès des PS. Mme Richard-Fénéant explique qu'il s'agit d'une gestion de personnel, que les ATSEM travaillent de façon alternée, chaque année scolaire, dans toutes les classes. Par ailleurs, les effectifs de petites sections nécessitent la présence de deux adultes dans le dortoir tant pour leur sécurité matérielle qu'affective.

Le réaménagement de la salle de repos a pu se faire comme prévu cet été, les élèves de PS se reposent désormais dans un espace plus vaste et très agréable. Cela a permis aux élèves de MS qui en éprouaient le besoin en début d'année, de pouvoir à leur tour bénéficier d'un temps calme dans l'ancienne pièce. Cette organisation ne peut se poursuivre toute l'année faute d'adulte pour garantir la sécurité de ce moment.

Suite à une question des représentants de parents concernant le repos des MS, les enseignantes des classes concernées expliquent le fonctionnement. Elles rappellent qu'à la

demande des familles, ou après constatation d'une fatigue plus importante, de certains enfants, les élèves qui en éprouvaient le besoin ont pu profiter d'un véritable temps de repos.

6 Présentation du RASED

Les membres du réseau d'aide, au nombre de trois. Madame Corbel assure les fonctions de maîtresse E (aide pédagogique) et Mme Nachez celles de psychologue scolaire et Mme Vignol est enseignante rééducatrice. Ils interviennent dans l'école à la demande des enseignants. Il est rappelé que les parents peuvent à tout moment faire appel à Madame Lecomte pour s'entretenir avec elle. Ses coordonnées sont affichées à l'école.

En maternelle, leur rôle est primordial dans le domaine de la prévention.

Le réseau intervient pour aider les enfants qui auraient des besoins particuliers d'ordre pédagogique (peu en maternelle) ou pour des enfants qui rencontreraient des difficultés à devenir élève.

Deux niveaux d'aide existent : une aide individuelle ou en petit groupe et un travail de prévention.

Nous avons cette année déjà réuni deux équipes éducatives.

7- Organisation des APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) se déroulent les lundis et mardis, durant cette période, de 16h10 à 16h45 pour les élèves de MS ou GS à la demande des enseignantes.

Ces activités s'adresseront en tout petit groupe, à certains élèves, repérés par leur enseignante pour une aide ciblée et à tous les enfants pour des projets particuliers.

Cette année, un travail spécifique sera mené dans le domaine du langage, sur demande des services de l'éducation nationale, des ateliers de sensibilisation à l'espagnol seront aussi menés dans ce cadre.

Concernant les PS, une aide à la prise des repas et à l'acquisition de l'autonomie a été préparée dès la rentrée de septembre pour tous les enfants, durant 3 semaines.

8- Sécurité

Incendie : l'exercice a eu lieu le 7/09/2018 lors du passage de la commission de sécurité. Il

s'est déroulé rapidement, cependant l'alarme n'est pas toujours audible de la cour de

récréation et de la salle de motricité. Compte tenu aussi de la situation de la salle de sieste,

nous avons dû établir une convention avec Rémi Petitdemange, responsable de l'ALSH pour

s'assurer qu'en cas d'incendie dans la partie ALSH, l'alarme pourrait être immédiatement

déclenchée.

Le PPMS : l'exercice a eu lieu le 8 octobre 2018 (exercice particulier de mise en sûreté)

Le protocole de mise en sûreté a été respecté mais le mode de communication pour donner l'alerte ne s'avère pas satisfaisant. En effet les téléphones portables en mode vibreurs, ne sont pas audibles. Une alarme lumineuse et silencieuse déclenchable des classes, serait préférable. Les stores extérieurs, rigides s'avèrent eux être une réelle protection contrairement aux stores souples. De plus certains stores souples sont manuels et très longs à descendre.

Enfin, il manque une clé pour la porte de l'ancien dortoir afin que cette pièce puisse être fermée rapidement de l'intérieur.

Un exercice de prévention des risques majeurs sera fait avant le prochain conseil d'école

Pour répondre à une question des parents élus concernant la sécurité des élèves dans la

la cour de récréation, un travail sur les règles de comportements est systématiquement mené en classe. Il n'y a pas de difficulté particulière durant les récréations, les relations entre enfants sont quelquefois plus difficiles lorsque ces derniers ne maîtrisent pas encore suffisamment le langage pour en faire le mode de communication essentiel. Le travail langagier est toujours remis en avant pour amener peu à peu les élèves à s'expliquer.

Concernant l'accès à l'école, les représentants de parents demandent où en sont les travaux d'installation du portail d'accès à l'enceinte école-ALSH. Madame Coutable explique que les dernières interventions ont été faites, Madame Richard-Fénéant précise qu'il reste des réglages électriques à effectuer pour que le déclenchement de la gâche puisse être fait de l'intérieur des structures.

Ces derniers réglages devraient être imminents, le portillon pourra être opérationnel. Les parents évoquent les aller-venues à l'ALSH qui ne leurs paraissent pas suffisamment sécurisées à l'heure actuelle.

En tout état de cause, la directrice précise que l'école est entièrement sécurisée dans le cadre du plan Vigipirate et que l'accès est de toute façon impossible, les portes étant toutes verrouillées.

P

9- Présentation du bilan annuel de l'association USEP.

Une assemblée générale a eu lieu le mardi 6 novembre à l'école pour une présentation plus détaillée du bilan.

Mme Cassabé présente le bilan financier annuel de l'association USEP de l'école maternelle qui a été adopté à l'unanimité.

Il est disponible à l'école.

9 10 Actions et projets pour l'année scolaire en cours

- La volonté de nommer l'école « école maternelle Anne Sylvestre » est toujours en suspens. Lors de sa délibération le conseil municipal a donné son accord et Mme A Sylvestre a été contactée. Nous attendons toujours, à ce jour sa réponse pour poursuivre notre projet cette année
- « Maternelle au cinéma » les enfants iront de nouveau à deux reprises au cinéma de Cormery, vraisemblablement avec un trajet en bus financé par la CCTVI..

- « Rencontres USEP » Comme les années précédentes, l'école participera à certaines manifestations organisées par l'USEP dont les dates et les lieux ne seront connus que plus tard. Le cross a eu lieu avant les vacances le vendredi 19 octobre.

Les enfants se rendent à la bibliothèque le mardi une fois par mois, accompagnés de parents volontaires (rotation des classes chaque semaine).

- Les Relais des Assistantes Maternelles a repris ses activités au sein de l'école maternelle pour des activités motrices

- Un spectacle de Noël sera offert par l'Ape à tous les élèves des écoles de Truyes au mois de décembre. Cette année un spectacle spécifique sera proposé aux enfants de la maternelle, répondant ainsi mieux aux attentes et besoins des élèves plus jeunes. L'APE est ici remerciée pour sa compréhension.

- Cette année, outre les projets en cours qui se poursuivront, un travail plus particulier sera mené dans toutes les classes dans le domaine de la découverte du vivant.

- La fête de l'école aura lieu le 29 juin 2019

11. Travaux et investissements municipaux

L'isolation phonique de deux classes a été réalisée cet été. Afin d'en mesurer l'effet avec objectivité et dans un souci d'amélioration un bilan sera effectué. Mme Gervais, interlocutrice de la société a été contactée. Les parents élus se font porte-parole de familles qui ont constaté que leurs enfants étaient cette année moins sujets aux maux de tête.

Le bac à sable a été couvert grâce à l'installation d'une bâche, comme les représentants des parents l'avaient demandé lors de sa création.

La municipalité est vivement remerciée par les enseignants et par les parents pour ces investissements d'ampleur réalisés à la maternelle.

Suite à une demande de parents, les enseignantes précisent que le bac à sable n'est pas ouvert quand le sable est humide, dans un souci de protection des enfants (ils pourraient attraper froid) et d'entretien des locaux.

. L'accès à l'école

La présence de la sonnette sur le deuxième portail à côté du gymnase était d'un grand secours. Il est demandé qu'elle soit si possible réinstallée pour des aller-venues régulières facilitées (rendez-vous médicaux, orthophoniste...)

Des petits travaux d'entretien sont en attente de réalisation : réparation des fixations murales dans la salle de motricité, réparation de la cabane dans la cour, remplacement de certains écrous sur les jeux Proludic pour assurer leur durabilité, réparation des huisseries. Concernant les jeux de cour, Mme Coutable informe le conseil que le matériel a été commandé et les jeux devraient être réparés.

Concernant la réparation des huisseries, un devis est toujours en cours.

Mme Richard-Fénéant insiste sur le fait qu'une porte fenêtre ne fonctionne pas correctement. Une demande est faite pour que les tracés de la cour puissent désormais être refaits. Mme Guérineau propose à l'équipe de préparer les tracés souhaités pour qu'ils soient transmis à un parent qui se propose de les refaire. Un temps de concertation sera organisé au sein de l'école en partenariat avec l'équipe de l'ALSH qui occupe également la cour.

Tapis extérieur côté jardin. Il est demandé à ce que les graviers qui s'accumulent au fur à mesure des passages, soient régulièrement dégagés sous le tapis afin que les portes puissent s'ouvrir normalement.

Mobilier : Suite à la demande lors du dernier conseil d'école de l'acquisition de deux armoires et de deux étagères, la mairie est remerciée pour les deux armoires livrées.

(Les étagères n'ayant pu être commandées en juin.)

Mme Coutable et Mme Guérineau invitent la directrice à revenir vers la mairie pour refaire le point sur ces aménagements.

La séance est levée à 21h

Les prochains conseils auront lieu les jeudi 7 février et mardi 18 juin 2019.

La directrice
Sylvie Richard-Fénéant

Pour
la municipalité,

La secrétaire de séance
Mme Cheminant